

## Politique Bienveillance des Instituts de formation du C.P.N.

Le rapport conjoint de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) sur la qualité de vie des étudiants en santé (QVES), publié en juillet 2022, reprend notamment les résultats des différentes enquêtes menées auprès des étudiants en santé (rapport de la FNESI...). Celles-ci révèlent des difficultés d'étudiants génératrices de risques psycho sociaux compromettant parfois la réussite de leurs parcours.

Face à ce constat, et dans l'axe stratégique de l'ARS de la région grand Est « prendre soin de ceux qui soignent », les instituts de formation IFSI & IFCS sont soucieux d'accompagner les étudiants durant leur cursus de formation afin de favoriser leur bien-être et ainsi améliorer leur qualité de vie étudiante. Dans le cadre de la prévention de la santé mentale des étudiants en santé, notre institut a réalisé une plaquette avec différentes ressources. Celle-ci est distribuée à chaque étudiant et accessible sur notre site.

Notre engagement, qui répond aux valeurs humanistes décrites dans le projet des écoles et de l'établissement, vise à mettre en œuvre les moyens nécessaires (repérage, écoute, orientation, accompagnement, activités bien être) permettant de renforcer notre démarche de **bienveillance** au sein de nos instituts.

La bienveillance est une démarche active que la Haute autorité de santé, définie comme « une manière d'être, d'agir et de dire, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins, respectueuse de ses choix et de ses refus ». Elle consiste en une approche respectueuse envers **toutes** personnes vulnérables. Les cinq principes de la bienveillance sont **la dignité, le respect, l'intimité, l'autonomie et la sécurité**. Ils sont repris dans la « charte de Bienveillance en stage » que nous avons rédigée à destination des professionnels de santé et des étudiants stagiaires.

Afin de mener cette politique de bienveillance, selon les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé (MSS) et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), un référent Bienveillance a été nommé pour garantir sa mise en œuvre sous la responsabilité du Directeur des Soins / Coordonnateur des Instituts IFSI & IFCS.

Ainsi notre référent Bienveillance est :

**Mme STRUB Frédérique**, Faisant Fonction Cadre Supérieur de Santé

Tél : 03 83 92 53 66 – [frederique.strub@cpn-laxou.com](mailto:frederique.strub@cpn-laxou.com)

